

DELIBERATION N° 98/03-10 - REALISATION D'UN EQUIPEMENT POUR ROLLER

Monsieur KIELISZEK, Adjoint, informe l'Assemblée d'une proposition de réalisation d'un équipement pour roller.

La pratique de cette activité se développe très rapidement et connaît un véritable engouement auprès des jeunes et des adolescents. Les espaces lisses, plans ou inclinés sont investis et les équipements de fortune apparaissent çà et là, au détriment des normes de sécurité et de la circulation des piétons.

Afin de permettre aux adeptes du patinage à roulettes de pratiquer leur activité favorite, un équipement est envisagé selon une programmation prévue sur deux années.

Dès cette année, une partie du matériel serait implanté dans une cour d'école pour un investissement de l'ordre de 100 000 F. En 1999, le complément de l'équipement serait implanté de façon définitive sur une plate-forme adéquate, sachant que cette seconde phase représente une dépense de 190 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur KIELISZEK et d'accepter la réalisation d'un équipement pour roller,
- de donner son accord pour un investissement de 290 000 F sur deux ans, avec une première phase de 100 000 F en 1998,
- d'inscrire les crédits au BP 1998, soit 100 000 F.